

se faire. Eh bien, M. l'Orateur, le premier ministre a abrogé, ou, grâce à son influence, le parlement a abrogé la loi qui désignait certains fonctionnaires comme étant ceux sous le contrôle de qui les élections devaient être mises, et il s'est chargé lui-même de leur nomination. Si jamais il y a eu un cas où il était nécessaire de prendre beaucoup de soin, c'est lorsque le gouvernement a assumé une autorité qui lui donne une influence illicite ou le pouvoir d'exercer un contrôle répréhensible dans la nomination de ces fonctionnaires. Si la mémoire ne me fait pas défaut, il n'y a pas eu d'abus de commis dans les élections faites sous la surveillance des employés officiellement désignés.

En 1878, si mon souvenir ne me trompe pas, il n'y a pas eu une seule plainte portant sur l'irrégularité des élections. Pour les élections au sujet desquelles les brevets ont été envoyés aux shérifs et aux registrateurs, il n'y a pas eu de plainte. Ces employés sont responsables envers le public; ils ont d'autres fonctions comportant responsabilité à part des devoirs dont ils sont chargés pour la conduite des élections. Ils sont, dans une certaine mesure, dressés à l'accomplissement de devoirs officiels. Ils ne sont pas exposés à faire des méprises ou à commettre les orreurs dans lesquelles tombent des gens nommés pour des fins spéciales, n'ayant aucune expérience officielle, qu'on tire de positions obscures pour faire un service que le gouvernement leur impose, et qui retournent dans la vie privée du moment que les élections sont terminées, pour disparaître comme fonctionnaires officiels.

Eh bien, M. l'Orateur, dans plus d'un cas, le gouvernement a nommé des partisans acharnés pour diriger les élections; il a nommé des gens qui n'étaient connus qu'à cause de leurs relations avec le parti tory; c'étaient des dignitaires dans les organisations politiques et dont a réputation comme partisans était l'unique recommandation qu'ils eussent auprès du gouvernement pour être appelés à ces positions particulières.

Nous savons, M. l'Orateur, que de graves irrégularités ont eu lieu; nous savons que des abus sérieux ont été commis; nous savons que la loi a été violée d'une manière scandaleuse, flagrante, par plusieurs de ces fonctionnaires dans l'accomplissement de leurs devoirs officiels. Mais les erreurs, les injustices et les illégalités ont toutes été commises du même côté. Les offenses qui ont été commises l'ont été en faveur de l'administration et contre les membres de la gauche. Il serait impossible de citer un cas où les droits et les privilèges du parlement ont été violés plus grossièrement que dans plusieurs de ces élections. On aurait supposé que la conduite scandaleuse tenue par quelques officiers-rapporteurs aux élections de 1882 mettrait le gouvernement en garde contre le tort qu'il aurait de persister dans la ligne de conduite qu'il avait alors tracée. Mais, M. l'Orateur, nous voyons que l'on a tenu la même ligne de conduite; que les mêmes abus se répètent; on a fait les mêmes erreurs que l'on avait commises auparavant dans l'intérêt de l'administration. Nous voyons que dans plusieurs cas les officiers-rapporteurs n'ont été que des janissaires politiques employés par l'administration pour étrangler ceux que l'on supposait être opposés au gouvernement. De fait l'étranglement dans l'intérêt du gouvernement a été mis à exécution dans une mesure suffisante pour donner à ce dernier un certain degré de sécurité, et les honorables ministres occupent peut-être aujourd'hui les banquettes du trésor grâce aux abus qui ont été commis durant la campagne électorale, plutôt qu'à la confiance que le public en général a mise en eux. J'ai ici les dates auxquelles certains membres de cette Chambre élus dans la province d'Ontario ont été gazettés. Nous savons qu'en vertu de l'acte relatif aux élections contestées, section 9, les électeurs ont un délai de trente jours, à partir du jour où un député est gazetté, pour contester son élection, s'ils le jugent à propos. Or, que voyons-nous? Nous constatons que ces messieurs se sont hâtés de se faire gazetter. Nous voyons que les noms des députés libéraux

M. MILLS

ont été mis de côté. Si, M. l'Orateur, parmi ceux que l'on a retardé si longtemps de gazetter il y avait des députés des deux partis, on pourrait supposer qu'il n'y a eu en cela aucune raison politique. Mais lorsque nous voyons qu'en premier lieu les députés de la droite seuls ont été gazettés, et que les noms des députés de la gauche ont été exclus de la *Gazette*, nous savons parfaitement que cela a été fait à dessein, et il est du devoir de la Chambre de s'occuper des irrégularités de ce procédé. Je vois, M. l'Orateur, que le 5 de mars les députés dont les noms suivent ont été gazettés: Hastings-Ouest, Alexander Robertson, conservateur; York-Ouest, N. C. Wallace, conservateur; Renfrew-Nord, Robert Campbell, libéral; Frontenac, G. A. Kirkpatrick, conservateur; Hamilton, Adam Brown, conservateur; Alex. McKay, conservateur; Ottawa, W. G. Perley, conservateur; H. Robillard, conservateur; Kingston, sir John A. Macdonald, conservateur. De sorte que le 5 mars huit conservateurs et un libéral ont été gazettés. Le 12 mars: Simcoe-Sud, R. Tyrwhitt, conservateur; Northumberland-Ouest, Geo. Guillet, conservateur; Welland, J. Ferguson, conservateur; Carleton, sir John A. Macdonald, conservateur.

Sir JOHN A. MACDONALD: Non, je ne suis pas tory.

Quelques VOIX: Conservateur-libéral.

M. MILLS: Middlesex-Nord, T. Coughlin, conservateur; Renfrew-Nord, P. White, conservateur; Oxford-Nord, J. Sutherland, libéral; Toronto-Centre, G. R. R. Cockburn, conservateur; Bruce-Est, Henry Cargill, conservateur; Bruce-Nord, A. McNeill, conservateur; Victoria-Nord, J. A. Barron, libéral; Lincoln, J. C. Rykert, conservateur; London, J. Carling, conservateur; Grenville-Sud, W. Shanly, conservateur; Lanark-Sud, J. G. Haggart, conservateur; Wentworth-Sud, F. W. Carpenter, conservateur; Huron-Ouest, Robert Porter, conservateur; Stormont, D. Bergin, conservateur; Middlesex-Ouest, W. F. Roome, conservateur; Lanark-Nord, J. Jamieson, conservateur; Durham-Ouest, Edward Blake, libéral; Dundas, O. E. Hickey, conservateur; Middlesex-Est, J. H. Marshall, conservateur; Essex-Nord, J. C. Patterson, conservateur; Ontario-Nord, Frank Madill, conservateur; Ontario-Sud, Wm. Smith, conservateur; Lambton-Ouest, J. F. Lister, libéral; Lambton-Sud, George Moncrieff, conservateur; Simcoe-Nord, D. McCarthy, conservateur; Brockville, J. F. Wood, conservateur; Cardwell, Thomas White, conservateur; Peel, W. A. McCulla, conservateur; Bruce-Ouest, Edward Blake, libéral. Ainsi le 12 mars vingt-huit conservateurs et cinq libéraux ont été gazettés.

Sir JOHN A. MACDONALD: Un trop grand nombre.

M. MILLS: Le 19 mars, ont été gazettés: Perth-Nord, S. R. Hesson, conservateur; Grey-Nord, James Masson, conservateur; Lennox, N. Wilson, conservateur; Hastings-Est, S. B. Burdett, libéral; Toronto-Ouest, F. C. Denison, conservateur; Victoria-Sud, D. Hudspeth, conservateur; Durham-Est, H. A. Ward, conservateur; York-Nord, Wm. Mulock, libéral; Addington, John W. Bell, conservateur; Waterloo-Sud, James Livingston, libéral; Monck, A. Boyle, conservateur; Leeds-Sud, George Taylor, conservateur; Norfolk-Sud, D. Tisdale, conservateur; Toronto-Est, John Small, conservateur; Hastings-Nord, Mackenzie Bowell, conservateur; Grey-Est, Thomas Sproule, conservateur; Haldimand, W. H. Montague, conservateur.

Quelques VOIX: Écoutez, écoutez.

M. MILLS: Je vois que les honorables députés de la droite sont enchantés de ce nom. Je considère que ce cas est un autre exemple de violation de privilège et nous aurons une autre occasion d'examiner la raison d'être de ce rapport. Le 19 mars il y a donc eu quatorze conservateurs et trois libéraux de gazettés. Le 26 mars, voici ceux qui ont été gazettés: Simcoe-Est, H. H. Cook, libéral; Russell, W. C. Edwards, libéral; Leeds-Nord, C. F. Ferguson, con-